BURKINA FASO

-=-=-=-

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE

-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 04 JUILLET 2025

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Sié François d'Assise COULIBALY**
 Premier Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
 Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Projet de loi relatif au contrôle des engrais au Burkina Faso, **dossier n°011**.

La séance plénière du vendredi 04 juillet 2025 s'est ouverte à 09 heures 13 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- Absents excusés : 17
- Absent non excusé : 01
- Procurations : 17
- Présents : 53
- Votants : 70

2. L'annonce

Le compte rendu analytique de la séance plénière du lundi 30 juin 2025, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. Le dossiers n°011

3.1. Les rapports des commissions

Le dossier n°011 était relatif au projet de loi portant contrôle des engrais au Burkina Faso.

Le rapport n°2025-010/ALT/CDD, de la Commission du développement durable, saisie au fond qui a été présenté à la plénière par le député Kalifa KABRE, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission des finances et du budget (COMFIB), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Daniel ZOUNGRANA, Arnaud Yentéma TINDANO, Moussa SANGARE et Wendyéllé Ambroise NIKIEMA, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2. Le débat général

3.2.1 Les questions et les préoccupations des députés

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- la question des semences ;

- le cadre de dialogue sur les engrais ;
- les engrais subventionnés ;
- la nécessité de continuer à subventionner les engrais ;
- la quantité d'engrais subventionnés ;
- la gestion des stocks d'engrais ;
- les unités de production qui ne fonctionnent plus ;
- le coût de la réforme.

(A la suite des questions posées par la plénière, la séance a été suspendue à 10 heures 43 minutes, puis reprise à 11 heures 05 minutes avec les éléments de réponse apportés par le Gouvernement aux questions des députés).

3.2.2 Les réponses du Gouvernement

A l'entame de son exposé, Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales a relevé que le projet de loi a pour objectifs de garantir la qualité des engrais, les rendre accessibles et renforcer également le contrôle de l'engrais pour que sur le plan sécuritaire il ne soit pas utilisé par les groupes terroristes contre nos FDS et nos populations.

Par rapport à **la question des semences**, monsieur le Ministre délégué a précisé que le présent projet de loi porte sur les engrais tout en annonçant un autre projet de loi consacré aux semences où le Gouvernement veillera à la qualité des semences qui seront fournies aux populations.

A propos du **cadre de dialogue sur les engrais**, monsieur le Ministre délégué a rassuré la Représentation nationale qu'il existe un cadre de dialogue appelé le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) qui regroupe tous ceux qui interviennent dans le domaine des engrais.

Au sujet **des engrais subventionnés**, monsieur le Ministre a informé les députés que la population estime que même subventionné, l'engrais coûte cher. Il coûte trente mille (30 000) FCFA le sac de 50 kg et celui subventionné autour de douze mille (12 000) FCFA.

Quant à la **nécessité de continuer à subventionner les engrais**, le Ministre a indiqué que la subvention ne sera jamais suffisante et le Gouvernement travaille à renforcer la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP). Aussi, il fait de grosses commandes au niveau international pour induire une baisse des prix afin que l'engrais soit accessible de sorte à ce que le Gouvernement n'ait plus à le subventionner.

Parlant de la **quantité d'engrais subventionnés**, monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales a relevé que l'engrais subventionné est insuffisant car le besoin national est estimé à 1 200 000 tonnes par an. Environ trois cent mille (300 000) tonnes sont importées et vingt mille (20 000) tonnes à vingt-cinq mille (25 000) tonnes sont subventionnées chaque année. En 2024, plus de soixante-dix mille (70 000) tonnes d'engrais ont été subventionnées contre cinquante mille (50 000) tonnes au coût de quarante milliards (40 000 000 000) de FCFA environ en 2025. Cela se fait en fonction de la disponibilité du budget.

Par rapport à **la gestion des stocks d'engrais**, le Ministre a souligné que le mécanisme de contrôle a été renforcé en mettant en place des logiciels qui permettent de faire un choix de la population bénéficiaire avec le ministère de l'action sociale. Aussi, une plateforme de paiement électronique a été mise en place de sorte à ce que les agents ne manipulent plus l'argent liquide.

Au sujet des **unités de production qui ne fonctionnent plus**, le Ministre a indiqué qu'il s'agit de SIPAM, TROPIC et AGROSHEM au niveau de Bobo et dans le cadre de la loi à travers la SOBMAP et le ministère, ils essaieront de remettre à niveau ces industries. L'objectif de la loi, c'est de produire plus d'engrais que d'en importer.

Evoquant le **coût de la réforme**, le Ministre a précisé que le coût annoncé dans le projet de loi, soit neuf cent milliards (900 000 000 000) de FCFA porte plus sur le besoin pour acquérir un million deux cent mille (1 200 000) tonnes d'engrais. Vue les terres cultivables et le besoin en engrais, il note qu'ils sont autour de 14% en matière de disponible en engrais. Par ailleurs, le Ministre précise que c'est un plan ambitieux et le Gouvernement ne peut donner une période pour atteindre la mise en œuvre de cette réforme même si l'ambition du Gouvernement est de l'atteindre dans un court terme.

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 70 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 17 juillet 2025 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 55 minutes.

Ouagadougou, le 04 juillet 2025

Le Président de séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION ★ BURKINA FASO ★ Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire